



# ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

## 3-5 ans 6-9 ans et 10-13 ans



### RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

#### Année 2020-2021

Ce règlement a été établi pour :

Accueillir les enfants dans les meilleures conditions  
Assurer le bon fonctionnement de l'organisation de la structure



« La MJCI souhaite contribuer à travers son projet, en direction de l'enfance, à la construction et à l'émancipation des enfants dans un cadre rassurant et sécurisant permettant à l'enfant de s'exprimer, de s'épanouir et de grandir pour devenir un citoyen actif »

Contact :

MJCI les Clarines :  
111, Le Clos du Pré de la Cure  
74250 Viuz en Sallaz

04 50 36 85 10 // [ali@mjci.net](mailto:ali@mjci.net) // [www.mjci.iloise.net](http://www.mjci.iloise.net)

**N° contact direct ALI :**

06 31 39 79 13



L'Accueil de Loisirs Intercommunal (ALI) pour mineurs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute Savoie.

Il fonctionne sous la responsabilité d'un directeur et d'animateurs qualifiés. En cas d'absence du directeur la MJCI en interne le remplace par une personne ayant les qualifications nécessaires.

## **I - Les conditions d'admission à l'accueil de loisirs**

L'enfant doit être scolarisé ou avoir 3 ans révolus et avoir acquis la propreté.

Le responsable légal de l'enfant doit constituer un dossier d'inscription en fournissant les documents suivants :

- ✓ **Copie des vaccinations à jour du carnet de santé de l'enfant.**
- ✓ **Dernier avis d'imposition et attestation C.A.F / M.S.A (N° allocataire et quotient familial).**
- ✓ **Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée par le responsable légal de l'enfant (dossier à renouveler chaque année scolaire).**
- ✓ **Une attestation d'assurance en responsabilité civile.**
- ✓ **Un RIB + autorisation de prélèvement.**
- ✓ **Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant**

Ces documents doivent être à jour au moment de la présence de l'enfant, tout changement devra nous être indiqué.

Nous ne pouvons accepter un enfant présentant des symptômes contagieux (fièvre ou porteur de symptômes viraux, de parasites...).

**En cas de traitement médical** qui doit être pris par l'enfant pendant le temps d'accueil, vous devez nous fournir obligatoirement le médicament dans son emballage d'origine accompagné de l'ordonnance médicale.

**En cas de PAI** (protocole d'accueil individualisé) il est indispensable de le spécifier sur la fiche sanitaire et de prendre contact avec la direction pour préparer au mieux la venue de l'enfant.

## **II - Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Intercommunal**

L'Accueil de Loisirs Intercommunal se situe :

- MJCI au 111 Le Clos du Pré de la Cure à Viuz en Sallaz (mercredis, petites vacances)

Ouverture de l'accueil de loisirs :

Pour les **mercredis** les temps d'accueil peuvent se faire :

- **à la journée : arrivée 07h30-09h00 et départ 17h00-18h30**
- ~~à la demi-journée avec ou sans repas :~~
  - ~~Arrivée : 7h30-9h00~~
  - ~~Départ matin sans repas ou arrivée pour le repas + APM : 11h30-12h15~~
  - ~~Départ après repas et arrivée APM : 13h15-14h00~~
  - ~~Départ : 17h00-18h30~~
- Pour les enfants de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : Arrivée pour le repas + APM : 11h30-12h15 (navette mise en place entre la MJCI et le collège de Saint Jeoire) et départ : 17h00-18h30**

Les effectifs :

- Maternelles : 40 places
  - Primaires : 48 places
  - Passerelle (CM1-5ème) : 12 places
- } ~~± 8 places le matin~~

Règlement de fonctionnement

Le mardi 7 juillet 2020

XIII- 2020-2021

**Les collégiens seront pris en charge à la fin de l'école et transportés en navette jusqu'au site d'accueil. Le retour étant à la charge des parents.**

Pour les **vacances scolaires** les temps d'accueil se font uniquement à la journée.

L'accueil de loisirs est ouvert de 07h30 à 18h30.

Arrivée des enfants entre 07h30 et 09h00.

Départ entre 17h00 et 18h30.

#### Repas / goûters :

Les repas et les goûters sont fournis par l'ALI.

Si votre enfant suit un régime spécifique lié à une allergie alimentaire ou à sa culture, il est possible de bénéficier de menus adaptés. Nous avons besoin pour cela que vous le spécifiez sur la fiche sanitaire de liaison, et d'un certificat médical pour les allergies.

#### Matériel à apporter :

Prévoir :

- Une tenue vestimentaire adaptée à la météo
- Une paire de chaussons
- Une tenue vestimentaire de rechange pour les petits et un « doudou » pour ceux qui en ont besoin
- Affaire de sieste (couverture, coussin)

**Pendant les vacances: tous les jours un petit sac à dos avec gourde, casquette, crème solaire et lunettes de soleil.**

*Les objets de valeurs restent à la maison,  
La MJCI décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.  
Toutes les affaires doivent être étiquetées au nom de l'enfant*

#### Programme d'animation :

**Pour les mercredis et les petites vacances :** Les thématiques sont communiquées dans le livret annuel de l'ALI, disponible à l'accueil de la MJCI ou sur notre site internet.

**Pour les vacances d'été :** les thématiques seront communiquées dans le livret été, sur le site internet ou à l'accueil de la MJCI.

### **III - Inscriptions / annulations :**

#### Inscriptions :

Les inscriptions peuvent se faire lors des heures d'ouverture de l'accueil de la MJCI :

- ~~lundi, mardi, jeudi de 16h à 19h et mercredi de 14h à 18h30.~~
- Ou sur notre site internet (accès ouvert uniquement après dépôt du dossier d'inscriptions)

**Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Pour les mercredis, les inscriptions peuvent se faire à l'année.**

**Les inscriptions sont possibles au plus tard jusqu'au jeudi soir pour la semaine suivante.**

**Pour les petites vacances,** les inscriptions se font tout au long de l'année à compter du lundi 21 septembre

2020 et **pour les vacances d'été** à partir du 6 avril 2021.

Le paiement devra être effectué obligatoirement avant les vacances scolaires. Possibilité de paiement échelonné.

#### Annulations :

**Pour les mercredis**, ~~les annulations peuvent se faire au plus tard 15 jours avant.~~ **Vous pourrez modifier vos inscriptions sans frais jusqu'au jeudi soir avant chaque période de vacances scolaires**

En dehors de ce délai, l'inscription sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical **la semaine même.**

**Pour les vacances**, toute annulation avant celles-ci entraînera une retenue financière d'un tiers du montant global annulé sauf sur présentation d'un certificat médical. Une annulation ou absence pendant la période des vacances sera facturée au prix de la journée sauf sur présentation d'un certificat médical **la semaine même.**

**Toute annulation devra être faite par écrit : email et/ou fiche modification à l'accueil de la MJCI.**

Les frais engagés lors des rejets de paiement seront refacturés aux familles.

#### **IV - Obligation du responsable légal :**

Le responsable légal de l'enfant :

- s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et à s'y conformer.
- à l'obligation de remplir et de **signer** la fiche sanitaire de liaison.
- doit accompagner l'enfant à son arrivée à l'accueil de loisirs où les animateurs noteront sa présence.
- doit obligatoirement notifier à un animateur qu'il récupère son enfant pour le départ.

**Le responsable légal se doit de respecter les horaires de fonctionnement afin de ne pas désorganiser le temps de loisirs des enfants.**

#### **V - Tarifs :**

Quotient Familial	Journée Vacances	Journée Mercredi	½ journée sans repas
<b>0-800*</b>	<b>5.50 €</b>	<b>13.50 €</b>	<b>4.25 €</b>
0-1000	16.5 € (-1.5€ Bons CC4R + Bogève)	20 € (-6.5€ Bons CC4R + Bogève)	7.50 € (-3.25€ Bons CC4R + Bogève)
1001-1200	21,5 € (-6.5€ Bons CC4R + Bogève)	25 € (-6.5€ Bons CC4R + Bogève)	10 € (-3.25€ Bons CC4R + Bogève)
1201-1800	26 € (-6.5€ Bons CC4R + Bogève)	29 € (-6.5€ Bons CC4R + Bogève)	12 € (-3.25€ Bons CC4R + Bogève)
1801-2400	30 €	32 €	13.50 €
2401-3000	33 €	35.50 €	15.25 €
3001-7000	35 €	37.50 €	16.25 €
7001 et + Et extérieurs **	39 €	42 €	18.50 €

**\*Tarif applicable sur présentation de Bons vacances CAF.**

**Tarif repas : 5.00 €** (compris dans le tarif la journée)

**\*\*Extérieur :** Résidants hors communes de la CC4R et de Bogève.